

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2018

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Bernard JOLLY, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Véronique BOURASSEAU, Bertrand DOUIN, Elisabeth PAPIN, Magali GODET, Marion USUREAU, Nicolas RUET, Priscillia MARTINEAU.

M. Antoine COUTANSAIS est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017 a été approuvé.

M. le Maire introduit la première séance de l'année 2018 en souhaitant une bonne année à toute son équipe. Cette année va être marquée par la construction de la salle socio-culturelle, projet majeur du mandat.

18-01-001 – Avis sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL LA COTE : Augmentation des effectifs de son élevage porcin et mise à jour du plan d'épandage

L'EARL LA COTE a déposé une demande en vue d'obtenir l'enregistrement nécessaire à l'augmentation des effectifs de son élevage porcin au lieu-dit « La Vaiquerie » sur le territoire de notre commune et à la mise à jour du plan d'épandage.

Cette installation est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public qui a débuté le 2 janvier dernier et se termine le 30 janvier 2018.

Le projet consiste :

- à augmenter les effectifs porcins en présence simultanée à savoir passage de 449 porcs à 600 porcs à l'engraissement.
- à conserver la conduite d'élevage à savoir gestion fumier très compact pailleux sur litière accumulée intégrale à partir d'un bâtiment d'élevage.

En terme bâtiment, il n'est pas prévu de nouvelles constructions mais des aménagements seront réalisés à l'intérieur du bâtiment d'élevage existant afin de loger les 600 places de porcs charcutiers.

Concernant la gestion des effluents, le fumier sera stocké soit dans la fumière découverte existante soit directement aux champs sur les parcelles agricoles inscrites dans le plan d'épandage et sera valorisé sur ces dernières par épandage.

Le Conseil émet un avis favorable à la demande d'enregistrement de l'EARL LA COTE.

18-01-002 - Construction d'une salle socio-culturelle : Approbation de l'Avant-Projet Définitif et demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL 2018

Après de nombreuses réunions en présence des membres de la commission bâtiments élargie au conseil municipal, l'avant-projet définitif de la salle socio-culturelle a été arrêté et le permis de construire a été déposé le 24/11/2017. La consultation des entreprises est en cours.

Le programme définitif répond aux exigences fonctionnelles définies lors des échanges, notamment le hall bar qui permettra deux types de configuration de la salle, la salle principale de 250 m² plus une scène fixe de 30 m². La surface totale de la salle passe de 546 m² à 602 m² et se décompose ainsi :

Espace Accueil (hall, bar, réserve bar, sanitaires, entretien)	178 m ²
Restauration	41 m ²
Espace loges (loges, sanitaires)	24 m ²
Espace polyvalent (salle principale, scène, rangement, sas et arrière scène)	349 m ²
Espace communs (local technique, chaufferie, ventilation)	10 m ²
Total surface	602 m²

Le coût total de ce projet est estimé à 1 268 097,16 € HT.

Ce programme est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). La DETR peut atteindre 30 % soit 300 000 €, d'une enveloppe de dépense plafonnée à 1 000 000 € HT. Cette opération est également éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et a été inscrite dans le projet de territoire Vendée Grand Littoral.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	300 000,00 €
Contrat de ruralité (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	300 000,00 €
Contrat Vendée Territoires	104 753,00 €
Emprunt et autofinancement	<u>563 344,16 €</u>
Coût prévisionnel HT	1 268 097,16 €

Commentaire : Antoine COUTANSAIS demande si un financement sur 20 ans est prévu. M. BULOT précise qu'en effet il est envisagé de recourir à l'emprunt compte tenu des taux bas. M. le Maire rajoute que la Commune aura peut-être d'autres projets à financer notamment le programme de logements sociaux derrière la Mairie si Vendée Habitat ne porte pas cette opération.

Le Conseil approuve l'avant-projet définitif ainsi que le plan de financement prévisionnel pour un montant de travaux estimé à 1 268 097,16 € HT et sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % soit 300 000 € pour la construction d'une salle socio-culturelle et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 à hauteur de 300 000 €.

18-01-003 - Assistance pour la renégociation des contrats d'assurance

Un contrat d'assistance pour la renégociation des contrats d'assurance et l'assistance technique sur la durée des contrats avait été confié au cabinet DELTA CONSULTANT en mars 2014. Les contrats d'assurances (dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, flotte, assurance statutaire) arrivent à échéance au 31/12/2018. Une nouvelle consultation doit donc être lancée pour l'ensemble des contrats.

M. BULOT précise que sur la présente négociation, la Commune a fait une économie d'environ 3 300 € par an sur 4 ans.

Commentaire : Antoine COUTANSAIS demande si le gain va être similaire. M. BULOT répond qu'en effet le gain ne sera pas équivalent compte tenu de la sinistralité notamment pour l'assurance statutaire.

Le cabinet DELTA CONSULTANT propose une nouvelle mission d'assistance dont la prestation se compose de quatre phases :

- ↳ Phase 1 : Audit
- ↳ Phase 2 : Rédaction et validation du Dossier de Consultation des Entreprises
- ↳ Phase 3 : Analyse des candidatures et des offres – Assistance à la mise en place des contrats
- ↳ Phase 4 : Assistance à l'exécution des marchés d'assurance

Il est proposé de confier cette mission à nouveau au cabinet angevin DELTA CONSULTANT, qui a donné entière satisfaction. Le montant de ses honoraires est de 1 700 € HT.

Proposition adoptée.

18-01-004 - Budget Principal : Ouverture de crédits avant le vote du budget 2018

En application de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Par délibération n° 17-12-088 du 12/12/2017, le Conseil a décidé d'acquérir une éplucheuse. Pour permettre de mandater la facture correspondante, avant le vote du budget, il est proposé d'ouvrir les crédits d'investissement, au titre de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2018 :

Article	Opération	Crédits inscrits à l'opération au Budget 2017	Ouverture de crédits 2018
2188-105	105 – Ecole	21 520,00 €	2 100,00 €

Questions diverses

☞ Décisions du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal)

♦ Droit de préemption urbain :

<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	
<u>Préemption</u>			
ZR 87, 90 et 488	588, La Raconnière	3 633 m ²	Non
AE 104	41, rue de la Moulinette – Fontaine	480 m ²	Non
ZR 640 et 641	299, rue de la Raconnière	765 m ²	Non
ZR 504	164, rue du Grand Moulin	527 m ²	Non
AE 197 et 210	27, rue des Jardins – Fontaine	1 288 m ²	Non

☞ Compte-rendu des commissions

♦ Bâtiments (19/12/2017) : Validation du Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux de construction de la salle socio-culturelle.

♦ Groupe « Voirie et Réseaux » (21/12/2017) : Délimitation du terrain à acquérir pour sécuriser l'intersection rue du Moulin et du Grand Moulin. Réception de la nouvelle tondeuse.

♦ Groupe « Communication » (18/01/2018) : Validation du bulletin communal et du Plan Guide.

☞ Comptes-rendus du Conseil Communautaire :

Le 20/12/2017 : Vote des attributions de compensation définitives, Mise en place d'un conseil d'exploitation et d'une régie pour les ports, Mise en place d'un budget annexe pour les déchets du Moutierrois, Approbation du règlement intérieur, ...

Le 10/01/2018 : Mise en place des budgets des deux ports (reprise des résultats, mutualisation du personnel et embauche d'un directeur, possibilité d'extension à Jard). M. Bulot informe qu'il y a 13 ports en Vendée.

Ces comptes-rendus sont consultables en Mairie.

☞ Informations :

♦ Agnès LANSMANT-LOUSSERT a rappelé les dates des prochaines manifestations consultables sur le site internet de la Commune : lebernard.fr ou dans le bulletin municipal (AG Comité des Fêtes le 26/01, AG CATM le 27/01, AG Cercle de l'Amitié le 08/02, Bourse aux loisirs créatifs par Au Fil des Créations le 11/02 et la Bourse aux livres et aux jouets par l'ATCB les 24 et 25/02).

♦ Jean-Claude BULOT informe qu'Enedis a programmé le développement des compteurs Linky sur la Commune du Bernard en septembre prochain.

♦ Bernard JOLLY informe que la Saur réalise une campagne de contrôle des branchements eaux usées dans le cadre du contrat de délégation de service public. Cette campagne par tests de fumigation concerne 150 branchements. Les propriétaires concernés sont destinataires d'un courrier.

♦ Antoine COUTANSAIS informe que les travaux de construction de la réserve de substitution au Breuil devraient commencer en mars prochain.

☞ Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Mardi 6 mars 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h20.

Fait au Bernard, le 15 février 2018

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU

Le secrétaire,
Antoine COUTANSAIS